

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 29 AOÛT 2016 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Lucien Boily.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

FÉLICITATIONS – MONSIEUR LÉANDRE BOUCHARD – 421-22-2016
PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES DE RIO

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léandre Bouchard fait partie du Club Cyclone d'Alma, où il perfoyme dans les compétitions de vélo de montagne aux niveaux national et international depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bouchard a été nommé sur le conseil d'administration du comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Alma, hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 159-10-2015 afin de parrainer monsieur Léandre Bouchard, athlète almatois en cyclisme de montagne, comme ambassadeur de la Finale des Jeux du Québec à Alma, hiver 2017, pour que ce dernier puisse participer aux Jeux olympiques de Rio en août 2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léandre Bouchard a été sélectionné sur l'équipe canadienne de vélo de montage;

CONSIDÉRANT QU'il a terminé au 27^e rang lors de l'épreuve de cross-country de vélo de montagne tenue le 21 août dernier aux Jeux olympiques de Rio;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire le féliciter pour ce accomplissement exceptionnel;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de féliciter chaleureusement monsieur Léandre Bouchard du Club Cyclone d'Alma pour sa participation à l'épreuve de cross-country de vélo de montagne lors des Jeux olympiques de Rio où il a terminé au 27^e rang."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 283-2016 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 235-2014 INTITULÉ : « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ALMA »

422-22-2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 février 2014, le règlement 235-2014 intitulé : « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Alma »;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, chapitre 17), sanctionnée le 10 juin 2016, modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique;

CONSIDÉRANT QUE ladite loi exige la présentation d'un projet de règlement contenant les modifications apportées au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux lors de la même séance où est donné l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit donner un avis public qui contient, outre un résumé du projet de code, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être adopté lors d'une séance ordinaire du conseil;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le projet de règlement 283-2016 ayant pour objet de modifier le règlement 235-2014 intitulé : « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Alma »;

et de confirmer que l'adoption du règlement 283-2016 aura lieu lors de la séance ordinaire prévue le 19 septembre 2016, à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville d'Alma, 140, rue St-Joseph Sud."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 235-2014 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

423-22-2016

Monsieur le conseiller Gino Villeneuve donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 235-2014 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 284-2016 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 211-2012 INTITULÉ : « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ALMA »

424-22-2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2012, le règlement 211-2012 intitulé : « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Alma »;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, chapitre 17), sanctionnée le 10 juin 2016, modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique;

CONSIDÉRANT QUE ladite loi exige la présentation d'un projet de règlement contenant les modifications apportées au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux lors de la même séance où est donné l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit donner un avis public qui contient, outre un résumé du projet de code, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être adopté lors d'une séance ordinaire du conseil;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le projet de règlement 284-2016 ayant pour objet de modifier le règlement 211-2012 intitulé : « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Alma »;

et de confirmer que l'adoption du règlement 284-2016 aura lieu lors de la séance ordinaire prévue le 19 septembre 2016, à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville d'Alma, 140, rue St-Joseph Sud."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 211-2012 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

425-22-2016

Monsieur le conseiller Jocelyn Fradette donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 211-2012 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

PROJET CYCLABLE URBAIN DANS LE QUARTIER NAUDVILLE – 426-22-2016
TOURISME ALMA-LAC-SAINT-JEAN – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Alma-Lac-St-Jean a demandé des soumissions pour la construction d'un projet d'aménagement d'une piste cyclable urbaine en site propre de 712 mètres et d'un aménagement en chaussée désignée de 557 mètres dans le quartier populaire de Naudville, à Alma;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le directeur de Tourisme Alma-Lac-Saint-Jean afin que la Ville verse sa contribution financière;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser une contribution financière non récurrente de 450 000 \$ à l'organisme « Tourisme Alma-Lac-Saint-Jean », dans le cadre du projet cyclable urbain dans le quartier Naudville, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation numéro 037."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET CYCLABLE URBAIN DANS LE QUARTIER NAUDVILLE – 427-22-2016
TOURISME ALMA-LAC-SAINT-JEAN – AVANCE DE FONDS
REMBOURSABLE

Ce sujet est retiré.

TOUR DU LAC POUR LE CANCER DE LA PROSTATE – AUTORISATION 428-22-2016
À EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE « Les femmes de course », soit un regroupement d'une quarantaine de coureuses, participeront au « Tour du Lac pour le cancer de la prostate », afin d'amasser des sommes qui seront remises à la « Maison Le Havre du Lac-Saint-Jean » ainsi qu'à la « Fondation Procure »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2016, prévoit un passage à Alma;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur de cet événement afin d'obtenir une autorisation écrite pour leur permettre d'emprunter les rues de la Ville d'Alma et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les bénévoles du groupe « Les femmes de course » à emprunter les rues de la Ville d'Alma et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec, lors du passage du « Tour du Lac pour le cancer de la prostate », les 9 et 10 septembre 2016."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING CARAVANING – 429-22-2016
RASSEMBLEMENT AU CENTRE SPORTIF MISTOUK – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise de camping caravanning souhaite organiser un rassemblement sur le site du Centre sportif Mistouk, du 29 juin au 2 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE plus de 80 véhicules récréatifs provenant des 18 régions de la Fédération québécoise de camping caravanning vont participer à ce rassemblement;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par cet organisme pour couvrir une partie des frais variables facturés par le Service des loisirs et de la culture pour l'organisation de cet événement;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

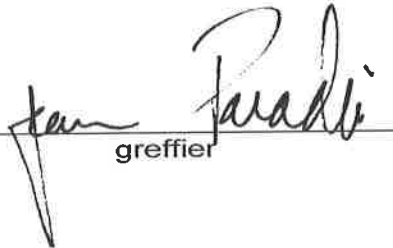
"d'autoriser le versement d'une contribution financière jusqu'à concurrence de 1 500 \$ en crédit de services à la Fédération Québécoise de camping caravanning pour l'organisation du rassemblement sur le site du Centre sportif Mistouk qui aura lieu du 29 juin au 2 juillet 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.


 greffier


 maire

430-22-2016